



Lyon, le 10 février 2010

La compagnie Axéria Prévoyance lance son premier produit d'assurance de personnes en propre : EnVie Universelle

Véritable innovation sur le marché de la dépendance, EnVie Universelle est un contrat d'assurance, pour les plus de 45 ans, à la frontière entre l'assurance-vie et l'assurance dépendance.

La grande majorité des contrats dépendance présents sur le marché sont des produits de prévoyance pure, à fonds perdus. Quelques contrats mixtes existent, mais ils ne sont accessibles qu'avec une souscription élevée, ou ne couvrent que la dépendance totale à travers le versement d'une rente viagère.

EnVie Universelle est avant tout un produit d'épargne permettant de se constituer un capital dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance-vie, tout en accédant à une protection immédiate en cas de perte d'autonomie totale (GIR 1, 2*), partielle ou légère (GIR 3, 4*).

Par ailleurs, en plus de cette protection, les assurés bénéficient, en tant qu'aidants, d'une aide en cas de perte d'autonomie de leurs parents. En effet, la dépendance concerne en premier lieu les parents des personnes de 45-65 ans. Le contrat EnVie Universelle permet d'aborder cette étape, le plus sereinement possible, grâce à toute une palette de services d'écoute et d'accompagnement dans leurs prises de décision.

EnVie Universelle, des avantages exclusifs

Le contrat propose des avantages exclusifs pour permettre aux assurés d'allier produit d'épargne et assurance dépendance :

- en cas de dépendance, l'assuré récupère un **capital** et non une rente viagère ;



- **le client ne cotise pas à fonds perdus**, mais peut récupérer son épargne sous forme de capital à tout moment, ou le transmettre à ses bénéficiaires en cas de décès ;
- en cas de **dépendance des parents de l'assuré**, ceux-ci bénéficient de services comme l'assistance, le maintien à domicile sécurisé, la protection juridique, etc. ;
- l'offre peut être souscrite sans apport important de la part de l'adhérent, avec un minimum de versement périodique de 100 € par mois ;
- la sélection médicale est simple et légère et la cotisation n'est pas majorée si l'état de santé de l'adhérent se dégrade ;
- enfin, le contrat EnVie Universelle couvre la **dépendance totale et partielle**.

L'évaluation de la dépendance est fondée sur le critère officiel retenu par l'état : la grille AGGIR).*

EnVie Universelle, une solution personnalisée

L'adhérent a le choix lors de sa souscription entre un capital dépendance, compris entre 30 000 € et 300 000 € ou un montant de cotisations périodiques de 10, 15, 20 ou 25 ans mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles. Ainsi le produit s'adapte aux moyens et aux besoins des adhérents.

EnVie Universelle, des services en plus pour accompagner les assurés

En souscrivant EnVie Universelle, l'assuré accède à de nombreux services proposés par des spécialistes de la dépendance. Prévention, protection juridique, maintien à domicile sécurisé, services de proximité, écoute et accompagnement : autant de services qui permettront à l'assuré ou à ses proches d'aborder plus sereinement les questions liées à la perte d'autonomie.

La dépendance : un nombre accru de personnes concernées

EnVie Universelle répond à un besoin réel du marché de la dépendance. Le nombre de personnes dépendantes est en constante augmentation, il aura doublé en 2040. Le coût de la dépendance est élevé, il devrait s'accroître plus vite que la richesse nationale. Aujourd'hui, environ 3 millions de personnes sont couvertes par les sociétés d'assurances, mutuelles et institutions de prévoyance, soit un taux d'équipement de 30 % pour un marché potentiel de 8 à 10 millions de personnes. (Source : FFSA/CSA)



EnVie d'aller plus loin...

EnVie Universelle est le premier produit de la gamme « EnVie » d'Axéria Prévoyance. Il illustre la nouvelle stratégie d'Axéria Prévoyance mise en place en 2009. Courant 2010, plusieurs autres produits dédiés aux plus de 45 ans vont venir étoffer cette gamme d'assurance de personnes.

*La grille AGGIR

Elle détermine le niveau de dépendance d'une personne. Il existe 6 groupes iso-ressources et le produit EnVie Universelle couvre les 4 premiers :

GIR 1 : les personnes confinées au lit ou dans un fauteuil, dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.

GIR 2 : les personnes confinées au lit ou dans un fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées, mais qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités ordinaires de la vie, ou les personnes dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé des capacités motrices.

GIR 3 : les personnes ayant conservé leurs fonctions intellectuelles et partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.

GIR 4 : les personnes n'assumant pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillement. Ce groupe s'adresse également aux personnes n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.

Axéria Prévoyance

Axéria Prévoyance a été créée en 1989 sous le nom de Compagnie Parisienne d'assurance Vie. Elle s'est spécialisée en assurance de personnes en 1997 en rejoignant APRIL GROUP. Positionnée comme preneur de risques en santé, prévoyance individuelle et collective et en assurance emprunteur, elle est spécialiste de la conception d'offres de produits (santé, prévoyance, assurance de prêt) sur-mesure et du pilotage de risque. Axéria Prévoyance est une compagnie d'assurance mixte détenue à 100 % par APRIL GROUP.

Contact presse - Kaélia

Marie-Charlotte Peltier : 04 72 00 35 83 - marie-charlotte.peltier@kaelia.fr